

Volet E

Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge  
après dépôt de l'acte au greffe

Ré  
Mo  
b



\*04153269\*

TRIBUNAL DE COMMERCIAL

22-10-2004

Greffe  
NIVELLES

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 03/11/2004- Annexes du Moniteur belge

Dénomination **DICK FRERES**

Forme juridique **SOCIETE ANONYME**

Siège **AVENUE SALVADOR ALLENDE 35, 1480 TUBIZE**

N° d'entreprise **0446762994**

Objet de l'acte : **RENOUVELLEMENT DU MANDAT DE PRESIDENT DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION ET CONFIRMATION DU RENOUVELLEMENT DES  
MANDATS DES ADMINISTRATEURS DELEGUES- POUVOIRS**

Il résulte du conseil d'administration du 13/05/2004

1) le renouvellement du mandat pour une période de six ans de madame Sonia VAN BEVER, demeurant à 1480 TUBIZE, Avenue Salvador Allende 35, en qualité de président du conseil d'administration.

2) la confirmation du renouvellement des mandats des administrateurs délégués (par l'assemblée générale extraordinaire du 3 mars 2004, publié aux annexes au Moniteur belge du seize mars suivant sous le numéro 04043731) pour une période de six ans dès le 3 mars 2004 de :

- monsieur John DICK, demeurant à 1480 TUBIZE, Chaussée d'Enghien 2,
- madame Sonia VAN BEVER, demeurant à 1480 TUBIZE, Avenue Salvador Allende 35,
- monsieur Fernand DICK, demeurant à 1480 TUBIZE, Avenue Salvador Allende 35,

Chaque administrateur délégué agissant seul représentera, en cette qualité, la société à l'égard des tiers et en justice, tant en demandant qu'en défendant, ainsi que dans tous les actes, même de disposition, conformément à l'article seize des statuts

Chaque administrateur délégué agissant seul disposera également, en cette qualité, de tous les pouvoirs concernant les opérations de la gestion journalière

Sont considérées comme opérations journalières, toutes les opérations courantes, administratives, commerciales et financières qui doivent être effectuées de jour en jour et qui ne dépassent pas le montant de 12 400,00 euro par opération

Ils pourront notamment, dans les mêmes limites, ouvrir tous comptes en banque et à l'office des chèques postaux, procéder à toutes sortes d'opérations sur les comptes ouverts ou à ouvrir et approuver ces opérations, dénoncer ou clôturer les comptes et en recevoir le solde

De même, leur signature suffira dans les mêmes limites pour les décharges à donner aux administrations des chemins de fer, postes, télégraphes, téléphone, chèques postaux et autres

3) la ratification pour autant que nécessaires des actes exercés à partir du 3 mars 2004 jusqu'à 13 mai 2004 par monsieur John DICK et monsieur Fernand DICK en leur qualité d'administrateur délégué et par madame Sonia VAN BEVER en sa qualité d'administrateur délégué et de président du conseil d'administration.

Sonia VAN BEVER,  
administrateur délégué